

A 999

PROCEVERBAL DE REUNION
« DIAR HAMMAMET FORET « (HAMMAMET SUD)
Jeudi 18 AOUT 1999

Les propriétaires des lots d' habitation sis à la zone Diar Hammamet Fôret (Hammamet Sud) dont les noms sont mentionnés en annexe du présent document se sont réunis le Jeudi 18 Août 1999 pour discuter de l'ordre de jour suivant .

- 1) Le point de la situation au plan des commodités générales au sein de la Zone d'habitation*
- 2) Les rapports avec la SPTH*
- 3) La désignation d'un comité provisoire en attendant la constitution d'un syndic*

I- LA SITUATION AU SEIN DE LA ZONE

Tour à tour les propriétaires présents ont fait état des insuffisances existant au plan des commodités et servitudes générales requises pour une vie saine et sereine au sein de la zone d'habitation concernée - Il s'agit notamment de :

- 1) l'installation de vides ordures et l'organisation de la collecte*
- 2) La connexion téléphonique*
- 3) La réfection de la clôture de la Zone d'habitation . Les présents ont fait état de la disparition de plusieurs panneaux de la clôture en raison visiblement de la non conformité de la clôture aux normes de sécurité*
- 4) L'achèvement de l'aménagement de l'accès à la plage*
- 5) Aménagement d'un second parking jouxtant la clôture du Club Med en position plus avancée que le parking existant*
- 6) Détermination de la « Zone Plage » attachée à Diar El Hammamet Fôret, dans la perspective de l'installation de parasols à l'instar de ceux appartenant à la zone résidentielle de l'hôtel Occidental*
- 7) Aménagement d'un second rond point de distribution à l'entrée de la zone d'habitation*
- 8) Aménagement de « Dos d'âne » sur la parcours périphérique de la zone qui débouche sur l'accès secondaire du club Med*
- 9) Aménagement du « Kiosque » à l'entrée de la zone concernée et du club, en poste restante et taxi phone*

10) Sécuriser dores et déjà l'accès de la zone en installant une barrière à l'instar de Jinène el Hammamet.

II) LES RAPPORT AVEC LA SPTH Les présents ont été unanimes pour mettre l'accent sur l'obligation réglementaire et matérielle de la SPTH d'aider à la solution de certains des problèmes sus mentionnés et de mettre par ailleurs tout en œuvre pour :

- engager les travaux du centre de loisirs et de terrains de tennis, la disponibilité de ces structures devant inciter les propriétaires à accélérer la construction de leurs habitations
- organiser et réglementer la construction des habitations restantes au plan du dépôt de gravats
- œuvrer pour amener les propriétaires à accélérer la construction de leurs habitations ou à défaut de clôturer leurs terrains s'il n'envisagent d'engager les travaux qu'à la limite de l'échéance prévue par le cahier de charges.

Les présents ont émis le souhait que le présent PV dont une copie sera remise en temps opportun à la SPTH, sera examiné par la Direction Générale de cette institution avec intérêt et bienveillance. Il ont fait part de leur conviction que la Direction Générale de la SPTH ne ménagera aucun effort pour favoriser le développement et le rayonnement de cette zone résidentielle d'une façon directe, et d'apporter le soutien nécessaire au comité provisoire désigné par les propriétaires signataires du présent PV dans sa mission en attendant la constitution d'un syndic conformément à la réglementation en vigueur.

III DESIGNATION D'UN COMITE PROVISOIRE

Les propriétaires présents ont désigné parmi eux en tant que membres du comité provisoire Mesdames et Messieurs :

Mme AOINTI WAFA
Mme S'AIDA BEN EZZIDINE
Mme MASMOUDI NAJET
Mer JABNOUN HEDI

B- *confirmer par acceptation M.P. 4/4*

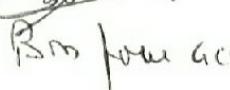
Mr ELLOUMI FAOUZI

Mr ELLOUMI REJEB

Mr CHAARI HEDI

Mr GHANDRI MOHSEN




Bm pour acceptation

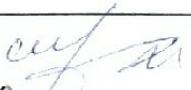
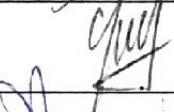
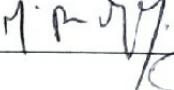


Le comité ainsi composé aura pour mission d'agir au nom des signataires du présent PV et ceux qui viendraient à le signer ultérieurement pour

- 1) Assurer le contact avec la SPTH et les différents services compétents de l'administration et des collectivités locales
- 2) Veiller à la solution des problèmes déjà identifiés ou à identifier
- 3) Préparer la constitution d'un syndic conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Hammamet, Le 18 AOUT 1999

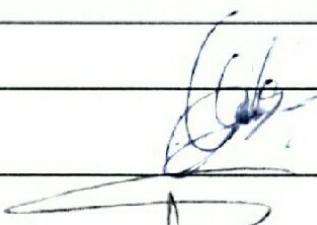
NOM ET PRENOM DES PROPRIETAIRES PRESENT LE 17.08.99

MR ET Mme	ADRESSE	N . TEL
1) MUSTAPHA MASMOUDI		01 77 35 35
2) LILIA		
3) TAIEB AOINTI		09 30 98 66
4) CHAARI HEDI		88 10 24
5) JARRAYA MOKTAR		71 15 62
6) ELLOUMI REJEB		87 15 00
7) JABNOUN HEDI		
8) TURKI WIDED		88 32 62
9) MASMOUDI NAIMA		78 68 05
10) LAIF SIA NEILA		
11) SLAMA ABDELHAKIM		86 36 17
12) BEN EZZEDDINE SYDA		233 - 505
13) GHANDRI MOHSEN		35 20 31 09 30 13 05
14) MEHIRI MOKHTAR		09 31 36 04
15) BEN SLAMA ABDELHAKIM		
16) SOULA MOHAMED		

Fouzia Eloueny



01.581.007

17) BEN MOUSSA FRAJ		
18) CHAARI MOHAMED		06.401375
19) Selvarin Nader		235130
20) Mousa Ochamel		690124
21) Ben Ayed Hedi		Haef 881130